# Le CESE a adopté son avis sur les déserts médicaux

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 12/12/2017

Saisine liée : LES DÉSERTS MÉDICAUX

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "DÉSERTS MÉDICAUX"

Séance plénière du 13 décembre 2018

Avis présenté par Sylvie Castaigne et Yann Lasnier au nom de la commission temporaire "Déserts médicaux" présidée par Marie-Andrée Blanc.

**Consultez l'avis**

En réalisant une veille des pétitions en ligne, le CESE a précocément repéré la gravité d'un problème désormais central dans le débat public : l'accès aux soins dans les « déserts médicaux ». Pour la première fois, le CESE a souhaité saisir l'occasion de cette mobilisation citoyenne pour écouter les parties prenantes et présenter ses préconisations. S'inscrivant dans l'agenda du Gouvernement, le présent avis vise à compléter le plan « Renforcer l'accès territorial aux soins » présenté par la ministre de la santé le 13 octobre 2017.

Les déserts médicaux touchent certaines zones rurales mais également des quartiers urbains sensibles ainsi que des centres-villes où rares sont les médecins qui ne pratiquent pas de dépassement d'honoraires.

Ils concernent déjà au moins 8 % de la population mais s'étendent rapidement en raison du décalage croissant entre, d'une part, la demande de soins induite par le vieillissement de la population et la chronicisation des pathologies et, d'autre part, une offre de soins par endroits lacunaire du fait notamment de la diminution du nombre de médecins généralistes libéraux, de la mauvaise répartition géographique des médecins et de la diminution de leur temps de travail moyen.

**L'avis est adopté. Résultats des votes : 131 votes pour, 10 contre et 21 abstentions.**

**Sylvie Castaigne** est médecin hospitalier et professeure d'hématologie clinique à l'Université de Versailles Saint-Quentin. Au CESE, elle appartient au groupe des personnalités qualifiées et siège à la section des affaires sociales et de la santé.

**Yann Lasnier** est secrétaire général de la fédération Léo Lagrange. Membre du groupe des associations, il siège notamment à la section de l'aménagement durable des territoires et à la section du travail et de l'emploi.

© - copyright CESE - Novembre 2026